

## **Rapport d'information d'une mission de Sénateurs dans des localités des provinces Kirundo, Muyinga, Ngozi et Cibitoke frontalières entre le Burundi et le Rwanda**

---

### **❖ Participants à la mission:**

- Honorable Antoine NTWARI (Président de la Commission permanente chargée des questions administratives, de décentralisation et du contrôle de la représentation dans les institutions);
- Honorable Clotilde CARAZIWE (Présidente de la Commission permanente chargée des questions sociales, de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et de la culture);
- Honorable Clotilde BIZIMANA (Présidente de la Commission permanente chargée des questions institutionnelles, juridiques et des droits et libertés fondamentales);
- Honorable Philippe RIVUZUMWAMI (Membre de la Commission permanente chargée des questions sociales, de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et de la culture);
- Monsieur Edouard NDUWIMANA (Secrétaire Général);
- Monsieur Tharcisse NKUNZIMANA (Fonctionnaire);
- Monsieur Léonidas HAKIZIMANA (Fonctionnaire).

### **❖ Période de la mission:**

Du 26 au 28 juin et du 04 au 06 juillet 2007

### **❖ Contexte et objectifs:**

La mission des Sénateurs dans des localités frontalières entre le Burundi et le Rwanda se réalise avec l'accord du Bureau élargi du Sénat, afin de recueillir des éléments utiles à enrichir le débat sur la question de frontière.

D'une part, des préoccupations ci- et- là des populations sont signalées par les administratifs des localités (Gouverneurs de provinces, Administrateurs et Conseils communaux, communautés d'intérêts).

Aussi, le Gouvernement a mis en place, avec le Rwanda, une commission qui est à l'œuvre depuis beau temps pour clarifier les points de controverse par rapport aux querels frontalières dans certaines localités et; d'autre part,

Le Sénat du Rwanda a investigué sur les frontières du pays. Le rapport publié dans un journal relève que sur les parties frontalières avec le Burundi, à des endroits précis, la partie burundaise « aurait dépassé » (ndr) la ligne de frontière, et pris des terres rwandaises (voir journal, localité Nemba).

La délégation de Sénateurs appuyée de cadres mis à la disposition par le Secrétariat général du Sénat s'est attelée à circonscrire d'avance l'objectif, les centres d'intérêts, et à organiser les itinéraires de la mission sur les quatre provinces.

❖ **L'objectif principal convenu est:**

- ✓ Observer la situation des localités frontalières par rapport aux déclarations de dépassement (violation des frontières) des limites revendiquées aussi par la partie/ Burundi que par la partie/ Rwanda, et en recueillir des avis et doléances des populations et des administratifs des collectivités territoriales;
- ✓ Constater la façon dont sont matérialisés, in situ, les points et la ligne de frontière ;
- ✓ Constituer une matière pouvant, en temps utile, servir à l'institution du Sénat à conseiller et ou formuler des recommandations aux fins de préserver les intérêts de l'Etat et des citoyens.

❖ **Les centres d'intérêt visés sont entre autres:**

- ✓ Les administrations provinciales et communales des localités frontalières, pour en savoir sur la disponibilité des documents particuliers pour usage administratif (lois et règlements, arrêtés de l'époque coloniale, monarchique, républicaine, cartes et mémoires explicatifs, ....);
- ✓ Les aspects de la cohabitation des citoyens riverains (bon voisinage) autour de la frontière; et
- ✓ Les avancées du travail de la commission bipartite par rapport aux intérêts des populations riveraines.

## ❖ **La mission, Constat et Observations**

La délégation a successivement travaillé dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Ngozi et de Cibitoke.

Les Sénateurs ont échangé avec les Gouverneurs ou leurs représentants, visité les documents disponibles (cartes et textes). Ensemble, ils ont organisé des visites des localités- échantillon, là où les controverses sur le domaine frontalier sont devenues une préoccupation non seulement locale et nationale, mais aussi transfrontalière.

Sur les lieux, les Sénateurs ont eu le contact réel des questions<sup>1</sup>:

- ✓ Ont pris l'image réelle des localités, vu les activités qui occupent les populations ;
- ✓ Ont reçu, par les échanges avec ces dernières, leurs témoignages de vie sur les collines de frontière, leurs doléances;
- ✓ Ont constaté les éléments visibles matérialisant la ligne de frontière, là où ils existent;
- ✓ Ont constaté des endroits où ces éléments n'existent que dans la mémoire des populations.

## ❖ **Le constat et les observations**

Le constat ainsi que les observations des Sénateurs sont exprimés dans les lignes suivantes.

1. Les **localités visitées** sont de façon générale **très éloignées des centres** administratifs (bureau communal, chef- lieu de province) d'encadrement; alors que des questions de divers ordres submergent et, dépassent de loin les capacités de leur traitement des responsables locaux: les échanges informels, vols, agressions armées, ....

2. Les **activités multiformes et denses** occupent les populations des localités visitées. Toutes les localités visitées, à l'exception de Gasenyi / Nemba marquent une forte densité de populations.

---

<sup>1</sup> Personnes rencontrées: lors de la mission, les sénateurs se sont entretenus avec les gouverneurs de provinces, les administrateurs, les autorités locales ainsi que les notables et les populations des localités. On a aussi rencontré les responsables des services déconcentrés localisés aux frontières.

3. Outre la pratique agricole qui constitue l'activité principale de ces localités, d'autres activités alternatives occupent les populations des lieux, sur lesquels a porté l'attention des Sénateurs.

Aux rives du lac Rweru, se déroule **une activité de commerce**, autour principalement des produits de pêche cultivée dans les eaux et marécages du lac.

L'île de Mazane, frontalière avec la commune de Gashora de Kigali (Rwanda) et avec la colline de Nzove, commune Giteranyi (Muyinga) est entourée d'une vallée baptisée « kirundo ca rweru » concomitamment exploitée par des rwandais et burundais, reste revendiquée surtout au moment de la moisson. Les exploitations s'étendent jusqu'aux rives d'Akagera (**Voir photo 1**).

4. Il n'est pas rare d'observer des conflits d'intérêt entre les citoyens rwandais et burundais. Et compte tenu de la proximité de Kigali, les rwandais peuvent plus facilement faire entendre leur voix auprès des instances de décision que les burundais dont la distance joue en leur défaveur (par rapport à Bujumbura), d'après les dires des populations.

**5. Dans la province de Ngozi**, l'exploitation très dense combinée aux crues du lit de la rivière Akanyaru dans une vaste vallée autour de la colline de Sabanegwa, commune Mwumba ont déplacé le cours du lit d'abord et, développé ensuite un effluent, qui contourne cette colline et la localise entre le lit majeur et le lit mineur. Le cours d'Akanyaru, constitue la ligne de frontière.

Aussi la discussion porte-t-elle sur la reconnaissance duquel des lits est à considérer comme majeur. La mission a observé des manœuvres de la partie rwandaise. Elles consistent à obstruer le cours des eaux du lit majeur, à l'avantage du lit méridional, dans l'optique de justifier à terme l'appartenance des vastes vallées cultivables et de la colline Sabanegwa à la terre rwandaise d'autant plus qu'elles seraient, cette fois localisées au nord de la rivière (**Voir photo 2**).

6. A Kanyaru bas, c'est plutôt des activités, « presque de zone franche » autour du point de traversée de la frontière, de part et d'autre. Les services déconcentrés (police, commerce, finance relèvent des inquiétudes de maîtrise de contrôle dans cette nouvelle ville installée au point de la frontière.

**7. A Cibitoke**, entre les forêts de la Kibira (Burundi) et Nyungwe (Rwanda), la frontière est naturelle. C'est la rivière Kaburantwa. Elle change son cours à la suite des crues torrentielles ainsi que des travaux d'extraction des minerais dans son lit ou sa vallée (**Voir photo 3**).

Au passage de la mission, les burundais braconniers venaient d'être relaxés par l'autorité du Rwanda après des jours d'incarcération, ils ont été surpris entrain de prospecter des mines localisées dans la zone frontalière.

**8. A Kirundo, la colline frontalière de Gasenyi qui a fait objet des conclusions du Sénat du Rwanda, est bien jalonnée de bornes de délimitation marquant belle la ligne de frontière, sur une ligne de crête. Cette colline est burundaise sur un flanc, rwandaise sur un autre.** D'après les informations locales, la confusion proviendrait du fait que la colline porte l'appellation de Nemba au Rwanda et ; la seule lecture syntaxique fait de Nemba (qui égale Gasenyi) une terre à tort rwandaise.

### ➤ Commentaires

**9.** Par rapport à l'intégrité territoriale, il est certes remarquable que les éléments matérialisant la ligne de séparation des pays dans les localités visitées sont pour le moins précis, conservables et portés à la connaissance des citoyens quant aux mesures de leurs préservations.

La plupart de points de frontières sont constitués (ou localisés dans) des éléments naturels: cours d'eau (Kaburantwa, Kanyaru, Kagera, ....), des eaux des lacs (Cohoha, Rweru), crête de collines (Gasenyi-Kirundo);

**10.** L'absence de plans détaillés et de règlements spécifiques, les exploitations intempestives sans normes de recul par rapport à la ligne de frontière sont également des contraintes que la mission a discutées et relevées.

**11. Sur le plan social et malgré** les préoccupations remarquées, les populations riveraines privilégient la voie de dialogue et de bon voisinage. Néanmoins, la perception de l'élément- frontière reste confrontée au jeu d'intérêt suivant les activités des populations des localités. Toutes les activités sont possibles à l'abri de normes de police.

**12.** La quête des terres à mettre en valeur constitue aussi une des principales raisons des pressions sur la frontière; celle-ci restant matérialisable dans la mémoire collective même à des endroits sans bornes, ni cours naturel.

**13.** Les Gouverneurs de provinces ont rapporté à la mission l'étape franchie dans les travaux de la commission Burundi-Rwanda sur la discussion des points de discorde. Ils font espérer que les accords entre les parties sont en cours de conclusion pour passer ensuite au travail de démarcation des points de frontière<sup>2</sup>. Mais, faudra-t-il à terme demander au Gouvernement d'intégrer

---

<sup>2</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport, le décret présidentiel n°100/342 du 04 décembre 2007 vient de créer une commission nationale chargée de la démarcation et de la matérialisation de la frontière commune avec le Rwanda.

les aspects multiformes de développement des zones par rapport à l'impératif de souveraineté.

Le tableau annexe indique les préoccupations relevées sur différentes localités ainsi que les recommandations de la mission.

## ❖ **Conclusion**

La mission a relevé que la réalité frontière entre le Burundi et le Rwanda date de l'époque d'avant l'indépendance des deux pays. L'environnement physique du milieu ainsi que les besoins des populations ont évolué et appellent toute une matière de gouvernance qui vise à préserver l'intégrité des pays et assurer la sécurité des populations.

La précision, la matérialisation physique ainsi que la production des supports tels que les cartes, les documents d'accord entre les parties, les règles d'occupation des terres des zones frontalières doivent préoccuper les gouvernements et, en cas échéant constituer des programmes prioritaires du développement de ces régions.

Les populations et leurs collectivités doivent participer à l'effort de défense de l'intégrité de la nation. Pour ce faire, un programme d'éducation à la préservation des frontières, garant de la souveraineté du pays, devrait être mis en route.

**Rapport présenté par le Sénateur NTWARI Antoine**



		<p>- La vallée “kirundo ca rweru”</p> <p>- Ngomo</p> <p>- Mwaro</p> <p>- Ile de Mazane</p>	<p>pêche, le petit commerce, la culture du poisson dans les marécages du lac ainsi que le transport sur le lac.</p> <p><b>3.</b> Des conflits d’intérêt entre burundais et rwandais tributaire à la non-lecture de la ligne de frontière et à l’absence d’encadrement de ces activités porteuses pour les populations non agricoles.</p> <p><b>1. Elément de frontière:</b> Non repérable</p> <p><b>2. Préoccupation:</b> Vallée confuse du lac et du cours de la Kagera très mise en valeur à la fois par les populations des deux pays.</p> <p><b>3.</b> Les Burundais disent que c’est leur terre. Les Rwandais surgissent aussi à la quête d’une terre très fertile.</p>	<p>- Il faut un accord de délimitation et sur les règlements d’occupation.</p>
<b>3</b>	<b>NGOZI</b> (Mwumba)	- Sabanegwa	<p><b>1. Elément de frontière:</b> Le cours de la rivière Kanyaru</p> <p><b>2. Préoccupation:</b> Déplacement du lit consécutif aux crues et à la surexploitation des marais.</p> <p><b>* Situation actuelle:</b> Les burundais doivent traverser le lit actuel pour exploiter leurs champs; la colline</p>	<p>- Il faut développer une cartographie de frontière et des règlements d’occupation du sol.</p>

	(Busiga)	<p>- <b>Kanyaru Bas</b></p> <p>- <b>Kanyaru Haut</b></p>	<p>Sabanegwa est revendiquée (à tort) par la partie rwandaise.</p> <p><b>1. Elément de frontière:</b> Le cours de Kanyaru dans un relief très accidenté</p> <p><b>2.</b> Des versants aux raides pentes de part et d'autre sont inhabités. Les garde-frontières observent des mouvements de traversés irréguliers</p> <p><b>3.</b> L'infrastructure de passage est déconnectée de communication</p> <p><b>1. Elément de frontière:</b> Le cours d'eau</p> <p><b>2. Préoccupation:</b> Beaucoup d'activités de part et d'autre de la frontière consécutives à l'intense trafic. Il y a des services publics : douanes, police, commerce,...</p>	<p>- Il faut désenclaver les postes frontaliers par un réseau d'infrastructures (téléphone,...).</p> <p>- Il faut ratifier les règlements sur les activités des points frontaliers.</p>
4	<b>CIBITOKÉ</b> (Bukinanyana)	- <b>Bumba</b>	<p><b>1. Elément de frontière:</b> Le cours de Kaburantwa</p> <p><b>2. Préoccupation:</b> Le cours change à la suite des crues torrentielles; les populations exacerbent le problème par des travaux d'extraction des minerais dans le lit du cours ou dans la zone frontalière.</p>	<p>- Il faut développer une cartographie de frontière, réglementer les reculs d'exploitation et interdire formellement les prospections non autorisées.</p>

